

Contrôler le trafic de drogues illicites

La Stratégie canadienne antidrogue est la réponse fédérale à la consommation nocive de substances. Celles-ci incluent : les drogues illégales, l'alcool, les produits pharmaceutiques, les produits pour inhalation et les solvants. La Stratégie repose sur une démarche équilibrée, qui entend réduire à la fois la demande et l'offre de drogues et de substances. Elle contribue à améliorer la santé et la sécurité au Canada par le biais d'initiatives fondées sur la prévention, le traitement, l'application de la loi et la réduction des méfaits.

Partenariats internationaux

Considérant la nature mondiale du trafic de drogues illicites, la réduction de l'approvisionnement en drogues illégales au Canada en provenance d'autre pays implique la collaboration internationale, tout particulièrement avec les États-Unis, étant donné notre frontière commune. Les partenaires de la Stratégie canadienne antidrogue veillent à limiter l'entrée de drogues illégales au Canada; et à réduire la contrebande de drogues illégales provenant du Canada à destination d'autres pays.

Le Canada est un état membre de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues, et est aussi partie de trois conventions des Nations Unies contrôlant les drogues. Ces conventions dressent la liste de diverses drogues et autres substances, et exigent que tous les parties mettent en place des mesures de contrôle et de surveillance du déplacement, de la vente et de l'utilisation de ces substances. Le Canada répond à ces exigences de contrôle par l'entremise, entre autres, du cadre législatif et réglementaire offert par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*.

En plus de ces efforts d'envergure internationale, les organismes d'application de la loi du Canada et des États-Unis travaillent en étroite collaboration en vue de combattre le trafic de drogues

illicites. Dirigé par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, et le procureur général des États-Unis, le Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis est le plus important des mécanismes permettant aux deux pays de coopérer en vue de trouver des solutions à ce problème conjoint.

Parmi les autres efforts bilatéraux, mentionnons les agents de renseignement et d'application de la loi du Canada et des États-Unis déployés en équipes intégrées des frontières dans 15 régions le long de la frontière canado-américaine. Ces équipes intégrées travaillent étroitement avec les centres de renseignement et sont colocalisées sur quatre sites, deux dans chaque pays, où les agents canadiens et américains échangent des renseignements de façon quotidienne.

Des représentants canadiens et américains ont également travaillé aussi ensemble pour préparer l'*Évaluation de la menace liée à la drogue à la frontière canado-américaine 2004*, publié en octobre 2004, et servant d'outil à la planification de stratégies d'application de la loi.

De plus, depuis que le Canada a adopté, il y a deux ans, le *Règlement sur les précurseurs* visant à mieux contrôler l'importation, l'exportation, la production et la vente des précurseurs chimiques servant à fabriquer des drogues illégales, on a enregistré une baisse importante des saisies de ces substances aux frontières. Un exemple parmi tant d'autres de l'efficacité de la collaboration entre le Canada et les États-Unis, est l'opération Candy Box, grâce à laquelle un important réseau international du crime organisé chargé de la production et du trafic de l'ecstasy et de la marijuana dans les deux pays a été démantelé.

Pour en apprendre davantage sur la Stratégie canadienne antidrogue, veuillez visiter le site: www.santecanada.gc.ca/sca

Découvrez ce que les paliers de gouvernements, les organisations gouvernementales, et les autres partenaires font à l'échelle nationale – le Cadre national d'action. Visitez www.santecanada.gc.ca/sca-cna

